



**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
PROCÈS-VERBAL DU 13 JANVIER 2025**

**De la session ordinaire tenue au  
341, rue Principale Nord, local 3050  
Amos QC J9T 2L8**

**Les membres du conseil d'administration :**

**Présences :**

- |                        |                                                                                                                                                                                                             |
|------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>M<sup>mes</sup></b> | Marie-Claude Auger, vice-présidente, via TEAMS<br>Carolynne Bergeron<br>Carolane Bouchard<br>Roxanne Chamberland<br>Martine Dionne,<br>Mylène Plante, présidente<br>Clémence Rouillard,<br>Audrey Vermette, |
| <b>MM.</b>             | Olivier Duchesne<br>Dany Germain<br>Marco Labrecque<br>David Simard                                                                                                                                         |

**Les directions de services :**

- |                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>M<sup>mes</sup></b> | Johanne Godbout, directrice du Service du secrétariat général et des communication et secrétaire générale<br>Nancy Létourneau, directrice générale par intérim<br>Catherine Ouellet, ancienne directrice des écoles Berry et Saint-Félix–Saint-Dominique, actuellement directrice par intérim du Service des ressources éducatives |
| <b>MM.</b>             | Simon Gingras, directeur des écoles Christ-Roi et Launay-Trécesson<br>Maxime Pellerin, directeur général adjoint par intérim et directeur du Service des ressources humaines                                                                                                                                                       |

CA-7753-25

**1. — OUVERTURE DE  
LA SÉANCE**

**1 Ouverture de la séance**

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Martine Dionne,  
QUE le quorum est atteint ;  
De procéder à l'ouverture du comité plénier ;  
QUE ce comité est présidé par madame Mylène Plante.  
Il est 19 h 07.

ADOPTÉE

**2 Assermentation de madame Roxanne Chamberland**

La directrice générale par intérim présente la nouvelle administratrice du conseil d'administration, madame Roxanne Chamberland, représentante du district est.

Tel que prévu à l'article 143.3 au 3<sup>e</sup> alinéa, de la Loi sur l'instruction publique, madame Chamberland prête serment de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 4, du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, elle a pris connaissance, signé et déposé ses déclarations d'engagement et d'intérêts devant le conseil d'administration.

CA-7754-25

### 3 Ordre d'enseignement des écoles Berry et Launay-Trécesson

#### 3. — ORDRE D'ENSEIGNEMENT DES ÉCOLES BERRY ET LAUNAY-TRÉCESSON

Documents déposés :

- rapport synthèse du comité d'analyse relatif aux modifications de l'ordre d'enseignement des écoles Berry et Trécesson ;
- sommaire décisionnel : Adoption des orientations relatives à l'ordre d'enseignement 2025-2026 des écoles Berry et Trécesson et de la révocation de l'acte d'établissement de l'école Sainte-Thérèse de Launay ;
- politique de maintien et de fermeture des écoles.

La directrice générale par intérim présente le rapport synthèse du comité d'analyse. D'abord, elle rappelle le cadre légal de la démarche et le mandat du comité. Elle poursuit en énumérant les rencontres prévues et tenues en conformité à la Loi sur l'instruction publique et à la politique de fermeture et de maintien des écoles. Elle revient sur les 3 scénarios présentés et les constats. Par la suite elle résume les interventions des rencontres du 2 décembre à Berry et du 11 décembre à Trécesson. Elle explique les critères d'analyse et les grands principes provenant des équipes-écoles concernées. Les scénarios 1 et 3 sont analysés dans ces cadres d'analyse. Le scénario 2 n'ayant pas fait l'objet de préférence des parties concernées et n'étant pas concluant n'a pas été analysé. Il ressort que seul le scénario 1 réunit les conditions pédagogiques, matérielles et démographiques favorables à la réussite éducative des élèves des écoles de Berry et Trécesson.

La présidente invite l'assistance à poser des questions ou émettre des commentaires. Les principales interventions portent sur la déception de la fermeture de l'école Sainte-Thérèse de Launay ainsi que sur les inquiétudes et des doléances face à la nouvelle organisation scolaire retenue dans les écoles de Berry et Trécesson par le comité d'analyse.

CONSIDÉRANT la fermeture forcée de l'école Sainte-Thérèse de Launay pour des raisons de sécurité ;

CONSIDÉRANT dans ce contexte les modifications à apporter à l'ordre d'enseignement dispensé dans les écoles de Berry et Morency de Trécesson ;

CONSIDÉRANT les orientations de sa politique de maintien de fermeture des écoles qui vise à s'assurer que les conditions pédagogiques, matérielles et démographiques sont réunies pour favoriser la réussite éducative des élèves ;

CONSIDÉRANT la volonté et l'engagement du CSS Harricana de maintenir ses petites écoles aussi longtemps qu'il peut y garantir une qualité des services éducatifs similaire à celle offerte dans les autres écoles ;

CONSIDÉRANT le processus de consultation réalisé ;

CONSIDÉRANT le constat de la synthèse du comité d'analyse que le scénario 1 réunit les conditions pédagogiques, matérielles et démographiques favorables à la réussite éducative des élèves des écoles de Berry et Trécesson.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Laurence Boutin

QU'à partir de l'année scolaire 2025-2026, l'école intégrée Berry-Trécesson soit constituée et nommée l'école Berry-Trécesson et dispense les niveaux du préscolaire et du 1<sup>er</sup> cycle à l'école de Berry et les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles du primaire à l'école Morency de Trécesson.

QUE le centre de services scolaire procède à la révocation de l'acte d'établissement de l'école Sainte-Thérèse de Launay à compter de l'année scolaire 2025-2026.

QUE ces modifications soient intégrées au plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026 à 2027-2028, la liste des écoles et des centres 2025-2026 et aux actes d'établissements 2025-2026.



QUE le CSS Harricana s'engage à poursuivre ses démarches auprès du ministère de l'Éducation pour la reconstruction de l'école Sainte-Thérèse de Launay.

ADOPTÉE

CA-7755-25

4 —LEVÉE DE LA  
SÉANCE

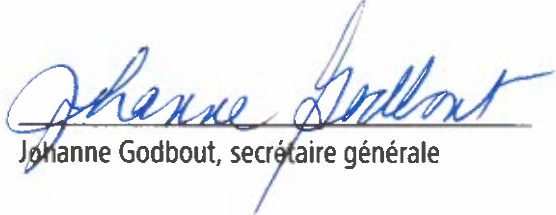
4 Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur David Simard,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 08.

ADOPTÉE

  
Mylène Plante, présidente

  
Johanne Godbout, secrétaire générale

